



AVIS PUBLIC

ADOPTION ET ENTRÉE EN VIGUEUR DE RÈGLEMENT

AVIS PUBLIC EST donné par madame la directrice générale, greffière-trésorière Me Josée Vendette:

QUE le Règlement suivant a été adopté lors de la séance du 16 septembre 2024, à savoir :

- Règlement numéro 24-590 établissant les limites de vitesse sur le territoire de la Municipalité de la paroisse de Sainte-Marie-Madeleine.

Ce règlement entre en vigueur sur publication du présent avis public.

Ce règlement peut être consulté au bureau ou sur le site Web de la Municipalité.

DONNÉ à Sainte-Marie-Madeleine, ce 30 septembre 2024.

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Josée Vendette', is written over the printed name.

Me Josée Vendette
Directrice générale, greffière-trésorière
M.A.P. Gestion municipale